

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 26 SEPT 2018

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 18.0392 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de trois (03) élèves Assistants des Affaires Culturelles pour le compte du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, session 2018.

Ce sont :

#### ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BEMBAMBA ABDOU KARIM	130008	B4466078	19/05/94
2	KAMBIRÉ DAR	035048	B2755217	31/12/86
3	KOALAGA BENJAMIN	055022	B2082399	31/12/91
4	MOYENGA DOBILA ELOI	090026	B3095344	27/04/89
5	NIKIEMA LOUCKMAN	000532	B1054991	29/05/89
6	OUANGRAOUA ISIDORE	000761	B8649219	04/04/87

Arrêté la présente liste à 6 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

ASSISTANTS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
Souleymane LENGANE

